

DÉPARTEMENT CORREZE
CANTON TULLE
COMMUNE TULLE
Secrétariat Général DL/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation du contrat n°56-005821 souscrit avec REGIS LOC pour la location d'un télescopique 4M les 30 juin et 1^{er} juillet 2025

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle a sollicité la Société REGIS LOC pour la location d'un télescopique 4 M les 30 juin et 1^{er} juillet 2025 pour les besoins des Services Techniques dans le cadre du Festival « Tulle remet le son »,
- Considérant qu'il convient, à cette fin, de souscrire un contrat avec ladite société,
- Vu le contrat de location n°56-005821 afférent,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve le contrat n°56-005821 souscrit avec Société REGIS LOC - RN89 - 19000 TULLE pour la location les 30 juin et 1^{er} juillet 2025 d'un télescopique 4M - N° 37333 520-40 - N° de série JCB5EB56AN3065271- pour les besoins des Services Techniques de la collectivité et ce, dans le cadre du Festival « Tulle remet le son »,
Le montant total de cette location s'élève à 304,10 € HT soit 364,92 € TTC.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville,
Compte : 60428 - Code : ANIMAT/LESON

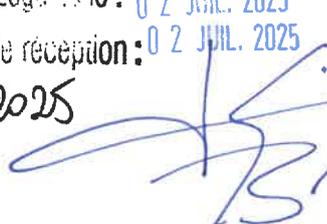
ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- au cocontractant.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de Légalité le : 02 JUIL. 2025
Date et Réf. de l'accuse de réception : 02 JUIL. 2025

AD125 - 30062025




Tulle, le 30 juin 2025

Le Maire-Adjoint,

Jacques SPINDLER

Établi par Herve Leroy

Rn89
19000 TULLE
Tél : 05 55 20 94 94
Email : agence.tulle@regisloc.fr

Contact / Tél :

Chantier : **MAIRIE DE TULLE**
10 RUE FELIX VIDALIN
19012 TULLE CEDEX

MAIRIE DE TULLE
10 RUE FELIX VIDALIN

19012 TULLE CEDEX

Date	N° Client	N° Contrat	N° Commande	Fol
25/06/2025	48072	56-005821	FONCTST	1/1

Qté	Description	Type Prix	Tarif Brut	%R	Tarif Net	⌚	MT HT €
Location du 30/06/2025 au 01/07/2025							
Suivant devis N° 56-001930							
1	TRANSPORT ALLER	Trsp.	65,00		65,00		65,00
1	TRANSPORT RETOUR	Trsp.	65,00		65,00		65,00
1	TELESCOPIQUE 4 M N° 37333 520-40, N° Série JCB5EB56AN3065271 Franchise 8 HR /Jour, 18.00€ / HR supp Compteur départ 667 HR	Jour	78,00		78,00	J:2	156,00
	Adhésion aux risques 10% sur prix de base par jour de mise à disposition						15,60
0	- GNR AU LITRE	Vente	2,99		2,99		

Le complément carburant et le nettoyage éventuel sont à la charge du client.

Utilisation matériel : 8H et/ou 150 Km / jour (ou week-end). Tout dépassement entrainera un supplément de loyer.

Toute modification de commande doit être communiquée min 48H avant la location sous réserve de pénalités de transport. La date de fin de location détermine la reprise du matériel. Attention : En cas de modification de la durée de location, nous en informons rapidement.

Vous acceptez les conditions générales de vente en annexe.

Veuillez signer et retourner le présent contrat pour acceptation.

Nom et Signature **MAIRIE DE TULLE**

Date **30 JUN 2025**



*Le Maire-Adjoint
Jacques SPINDIER*

Règlement: **Virement 30 jours fin de mois le 15**

TOTAL HT	304,10 €
dont ECO PART.	2,50 €
MONTANT TVA	60,82 €
TOTAL TTC	364,92 €

